

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/147...../PRG/SGG

**PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2015/017/AN
DU 27 JUILLET 2015**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2015/017/AN du 27 juillet 2015, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt relatif au Projet de construction du Pont de "Mandiana" sur le fleuve "Sankarani" entre la République de Guinée et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), signé le 09 juin 2015 à Maputo.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le... 28 JUIL. 2015


Prof. Alpha CONDE